

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	14
- présents	11
- votants	13
- absent	1

Date de convocation :

31 mars 2021

Date d'affichage :

31 mars 2021

VOTE

- POUR	13
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDe la commune de **ST JEAN ST NICOLAS****Séance du 06 avril 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 06 avril à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL – Jérémy VINCENT

Absents et représentés : Thierry BAUD a donné procuration à Déborah BELIN – Caroline DANGEL a donné procuration à Claude ALLAIRE

Absent : Claude GUET

Claude ALLAIRE est nommé secrétaire de séance

DELIBERATION N°025/2021 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2021

Le Maire soumet au Conseil Municipal les demandes de subvention reçues en mairie des diverses associations et organismes. Il explique que les dossiers ont été étudiés par la commission « administration générale » qui propose d'attribuer les subventions suivantes :

▪ MUSEE ET ECOLE D'AUTREFOIS :	3 500 €
▪ ASSOCIATION SPORTIVE CULTURELLE RURALE	3 000 €
▪ PREVENTION ROUTIERE	200 €
▪ SECOURS CATHOLIQUE	500 €
▪ AMICALE DES DONNEURS DE SANG CHAMPSAUR VALGAU	360 €
▪ CROIX ROUGE FRANCAISE	500 €
▪ SPA	150 €
▪ ASSOCIATION DES MAITRES CHIENS D'AVALANCHE	150 €
▪ RESTOS DU CŒUR	500 €
▪ SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	500 €
▪ AFM TELETHON	150 €
▪ BIEN CHEZ SOI	250 €
▪ APF France HANDICAP	300 €
▪ AFSEP	150 €
TOTAL	10 210 €

Les membres de la commission expliquent qu'en raison du contexte économique lié à la crise sanitaire, les montants alloués cette année à certaines associations ont été réévalués à la hausse, mais que ceci reste exceptionnel.

Le Conseil Municipal délibère et décide :

- ↪ **D'attribuer** les subventions aux associations ci-dessus nommées pour les montants précités
- ↪ **De dire** que les montants seront versés sous réserve de la complétude des dossiers de demande.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

13 AVR. 2021

